



**DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES
CANTON D'ILLIERS-COMBRAY
COMMUNE DE MAGNY**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 13 Présents : 12 Votants : 12

Date de convocation : 06 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize du mois de novembre, à vingt heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric
DELESTRE, Maire.

Présents : M. Frédéric DELESTRE, M. Francisco GONCALVES, Mme Céline THIBAULT, M. Vincent
KINDMANN, M. Driss ESSADIKI, Mme Roselyne RENAUDIN, Mme Stéphanie LUCAS, M.
Sébastien EVAIN, M. Yannick LEFEBVRE, M. Christian QUOULLAULT, M Emmanuel
LEFEVRE, M. Alain GALET formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Mme Véronique LE PEROUX

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie LUCAS

ORDRE DU JOUR :

- Compte rendu des décisions prises par le Maire
- Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales
FPIC 2025 : répartition
- Projet antenne relais
- Adressage
- Informations Communauté de Communes
- Sinistre suite aux intempéries du mois de juin
- Vœux 2026
- Bulletin municipal
- **Questions diverses**

Monsieur Le Maire, avant de démarrer la séance demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en l'honneur de Monsieur Michel BLAU, conseiller municipal décédé le 4 octobre dernier.

1.Compte rendu des décisions prises par le Maire

Monsieur le Maire a acheté un lot d'arbustes afin de créer une haie paysagère au niveau de l'entrée du stade ou étaient actuellement des fossés peu esthétiques qui sont désormais comblés. Ils furent créés il y a quelques années afin de protéger le terrain des squats.

L'animation d'halloween en partenariat entre les membres du Conseil Municipal et un habitant de la Rue de la Beauce au Perche rencontra beaucoup de succès encore cette année, de nombreux visiteurs ont fait le déplacement.

Le tracteur étant tombé en panne la semaine passée a été réparé.

Des soucis de circulation étant remontés depuis quelques temps par les habitants, nous avons sollicité l'entreprise Via Route pour la modification de l'intersection de la Rue du Grand Orme avec la Rue de la Beauce au Perche ainsi qu'au croisement de la Rue des Thuyas avec la Rue des Peupliers. Nous profitons du déplacement de la société pour refaire le marquage au sol de la place handicapé devant la mairie.

2. Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales FPIC 2025

Le Conseil Communautaire ayant délibéré en faveur d'une répartition du FPIC à dérogation libre, il n'est pas nécessaire pour le Conseil Municipal de prendre une délibération concordante.

Monsieur Le Maire rappel le montant accordé pour la commune de Magny pour l'année 2025, il s'élève à 17 374 euros.

3. Projet antenne relais

Monsieur le Maire indique que la société PHOENIX France Infrastructures a sollicité la commune concernant la pose d'une antenne relais Bouygues Télécom dans le but d'améliorer la qualité du réseau de téléphone sur le secteur. L'étude effectuée par l'entreprise révèle que l'antenne doit être située sur le terrain à côté du château d'eau. Celui-ci appartenant à la commune, une indemnisation annuelle lui sera effectuée par l'exploitant.

Afin de pouvoir valider le projet auprès de l'entreprise, une convention doit être signée avec la commune.

Monsieur le Maire, après avoir exposé les différents éléments présents dans la convention (jointe en annexe), demande au Conseil Municipal de se prononcer concernant le projet d'antenne relais sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le projet d'antenne relais sur le territoire de la commune
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires.

4. Adressage

Monsieur Le Maire indique que la campagne d'adressage nationale nous impose de renseigner l'intégralité des adresses de la commune sur la base « mes adresses ». Celle-ci est actualisable régulièrement une fois créée.

Chaque habitation doit avoir un seul numéro et nom de rue. Un hameau ne comportant qu'une seule rue garde son nom historique mais les habitations doivent obligatoirement avoir un numéro cohérent. Un courrier d'information et un certificat d'adressage seront transmis aux habitants concernés.

L'adressage crée une mise à jour GPS, google, ... ce qui permet une meilleure efficacité d'accès aux habitations par les services de secours et livreurs.

Nomination d'une voie publique sur le hameau du Tremblay

La Rue de l'Aubépine présente une discontinuité avec la voie principale due à une intersection.

Elle présente également un doublon de numérotation.

Les habitants concernés ont été consultés et ont soumis la volonté de nommer cette voie impasse d'Iroise.

Les frais d'apposition de la plaque indicative seront pris en charge par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** la dénomination « Impasse d'Iroise ».
- **Ouvre** les crédits nécessaires aux frais de fourniture d'une plaque indicative.
- **Charge** Monsieur le maire de procéder à l'enregistrement dans la base adresse nationale et d'informer les administrés de cette dénomination.

Nomination d'une voie publique sur le hameau de Bienfol

Le Clos des Coudreaux est situé sur la même voie que la Rue des Coudreaux, ce qui crée de nombreuses confusions au quotidien. Il y a donc un intérêt communal à présenter la fusion entre le Clos des Coudreaux et la Rue des Coudreaux.

Il convient également de renuméroter cette voie de manière croissante et cohérente.

Les habitants concernés ont été informés des modifications à venir. Il n'y a pas à ajouter de plaques indicatives car celles-ci sont existantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** la dénomination « Rue des Coudreaux » pour l'ensemble des habitations de cette voie.
- **Charge** Monsieur le maire de procéder à l'enregistrement dans la base adresse nationale et d'informer les administrés de cette dénomination.

Nomination d'une voie publique sur le bourg de la commune

Le groupe scolaire est situé « Route de Bréhainville ».

En considérant sa situation géographique en prolongement de la « Rue des Sources du Loir » à la sortie du bourg, il convient d'étendre la « Rue des Sources du Loir » jusqu'à la sortie du Bourg afin d'intégrer le groupe scolaire dans celle-ci.

Les plaques indicatives sont existantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** la dénomination « Rue des Sources du Loir » pour l'ensemble des habitations de cette voie.
- **Charge** Monsieur le Maire de procéder à l'enregistrement dans la base adresse nationale et d'informer les administrés de cette dénomination.

5. Information Communauté de Communes

Une réunion a eu lieu autours de la mobilité. Les entreprises comptant plus de 10 salariés payent une taxe mobilité qui est due à la Communauté de Communes dont elles dépendent, celle-ci se doit de monter des projets avec ces fonds. Il est donc exposé la mise en service de plusieurs véhicules

électriques répartie dans plusieurs communes sur l'ensemble du territoire. Ceux-ci seront à la location à la journée ou demi-journée branchés sur des bornes dédiées. Pour les louer, il faudra télécharger une application qui permettra la réservation et le paiement. La gestion du parc se fera par une entreprise privée qui se chargera de toute la gestion du service à ses frais en l'échange d'une cotisation due par la Communauté de Communes.

6. Sinistre juin 2025

Nous avons rencontré l'expert concernant les fuites subies lors de la tempête de juin. L'instruction est en cours.

7. Vœux 2026

La cérémonie se tiendra le vendredi 9 janvier 2026 dans le réfectoire de l'école.

8. Questions diverses

Le tour d'Eure et Loir passera par la commune de Magny le 24 avril 2026 entre 15h00 et 16h00, il faut prévoir des contrôleurs pour être aux différentes intersections et permettre le bon déroulement de la manifestation.

Le bus numérique va être proposé pour les habitants de la commune à partir de 55 ans afin d'aider chacun dans ses besoins en informatique et téléphonie. Il y aura 6 séances sur 3 jours, le bus sera stationné devant la mairie. Afin de pouvoir participer, les intéressés doivent venir s'inscrire en mairie.

Le repas des ainés se tiendra le 08 février 2026.

Monsieur Le Maire accompagné de Monsieur Goncalves et Madame Thibault se sont rendus au vernissage du livre de Monsieur Albéric De Montgolfier « Eure et Loir en guerre ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au présent registre les membres présents

Le Maire,

La secrétaire,

Les conseillers municipaux,